

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 1 du 8 janvier 2015

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 5

CIRCULAIRE N° 0-20863-2014/DEF/EMM/ORG
portant abrogation de textes.

Du 17 décembre 2014

CIRCULAIRE N° 0-20863-2014/DEF/EMM/ORG portant abrogation de textes.

Du 17 décembre 2014

NOR D E F B 1 4 5 2 3 7 6 C

Textes abrogés :

- Circulaire n° 147/EMG/MOB du 8 septembre 1953 (n.i. BO ; BDR, partie principale).
Circulaire n° 52/EMM/SM du 2 juin 1966 (n.i. BO ; BOT, 1966, p. 193, titre K).
Circulaire n° 3/EMM/1/SDA du 6 février 1967 (n.i. BO ; BOT, 1967, p. 35, titre B).
Circulaire n° 82/EMM/1.SDA du 2 juillet 1969 (n.i. BO ; BOT, 1969, p. 411, titre B).
Circulaire n° 95/EMM/PL/RA du 24 juillet 1972 (BOC/M, p. 1083 ; BOEM 140.6) modifiée.
Circulaire n° 196/EMM/MAT/ST du 26 septembre 1973 (n.i. BO ; BOT, 1973, p. 417 ; BOEM 913-41) modifiée.
Circulaire n° 61/EMM/MAT/FC du 1er avril 1974 (BOC, 1978, p. 3977 ; BOEM 570-0.2.9) modifiée.
Circulaire n° 65/EMM/MAT/FC du 9 avril 1974 (BOC, p. 738 ; BOEM 570-0.2.9).
Circulaire n° 1702/M/SC.AERO/M du 7 août 1974 (n.i. BO ; BOT, 1974, P. 617, titre R).
Circulaire n° 4/EMM/MAT du 22 janvier 1976 (n.i. BO ; BOT, 1976, p. 29 ; BOEM 913-32).
Circulaire n° 188/EMM/MAT/ST du 18 mai 1981 (n.i. BO ; BOT, 1981, p. 331. ; BOEM 913-1) modifiée.
Circulaire n° 399/EMM/MAT/ST du 16 décembre 1981 (n.i. BO ; BOT, 1981, p. 1027 ; BOEM 913-31).
Circulaire n° 24/EMM/MAT du 23 septembre 1982 (n.i. BO ; BOT, 1982, p. 1179 ; titre M).
Circulaire n° 182/DEF/EMM/NUC du 18 août 1994 (n.i. BO ; BT, 1995, p. 1 ; BOEM 913-52).
Circulaire n° 867/DEF/S/AERO du 10 décembre 1999 (n.i. BO ; BOC/PA, 2000, p. 683).
Circulaire n° 103/DEF/EMM/QUAL du 29 mars 2005 (BOC, 2005, p. 2521 ; BOEM 113.2).
Circulaire n° 0-33609-2010/DEF/EMM/FIN du 12 juillet 2010 (n.i. BO).
Circulaire n° 0-5880-2011/DEF/EMM/FIN du 22 février 2011 (n.i. BO).
Directive n° 15/EMM/PL/ORG du 14 janvier 1986 (BOC, p. 103 ; BOEM 326.3.4) modifiée.
Directive n° 359/DEF/EMM/RH/CPM du 28 juillet 2005 (BOC, 2005, p. 8263 ; BOEM 683.6.2).
Directive n° 242/DEF/EMM/RH/CPM du 4 avril 2006 (n.i. BO).
Directive n° 000-84686-2006/DEF/EMM/PRH du 24 janvier 2007 (BOC N° 15 du 26 juin 2007, texte 23 ; BOEM 140.2).
Directive n° 0-62771-2009/DEF/EMM/FIN du 4 décembre 2009 (n.i. BO).
Note-circulaire n° 436/EMM/3 du 24 mai 1968 (n.i. BO ; BDR partie principale).
Note-circulaire n° 133/EMM/MAT-FC du 11 juillet 1974 (n.i. BO ; BOT, 1974, p. 499, titre E).
Note-circulaire n° 825/EMM/OPS/EMPL du 19 novembre 1976 (BOEM 102-1.3.3.2) modifiée.
Note-circulaire n° 84/EMM/AERO du 5 mai 1982 (BOC, p. 1892 ; BOEM 590.1.4.3).
Note-circulaire n° 15/EMM/AERO/SA du 4 août 1987 (BOC, p. 4185 ; BOEM 590.1.3).

1. Dans le cadre de la mise à jour de la documentation de base de l'état-major de la marine (DBEMM), les circulaires mentionnées ci-après sont abrogées :

- circulaire n° 147/EMG/MOB du 8 septembre 1953 ⁽¹⁾ relative au système normalisé pour désigner les jours et heures relatifs à une opération déterminée ;
- circulaire n° 52/EMM/SM du 2 juin 1966 ⁽²⁾ relative à une instruction réglementant les restrictions de manœuvre de certains sectionnements à bord des sous-marins ;
- circulaire n° 3/EMM/1/SDA du 6 février 1967 ⁽³⁾ relative aux comptes rendus concernant les incidents et avaries des matériels coque et sécurité ;
- circulaire n° 82/EMM/1.SDA du 2 juillet 1969 ⁽⁴⁾ relative aux liaisons radioélectriques des unités de marins pompiers et des services sécurité des ports et des bases de l'aéronautique navale ;
- circulaire n° 95/EMM/PL/RA du 24 juillet 1972 modifiée, relative à la protection des fonds en cours de transport ;
- circulaire n° 196/EMMMAT-ST du 26 septembre 1973 modifiée, règlement d'armement du matériel RADIAC portatif des bâtiments ;
- circulaire n° 61/EMM/MAT/FC du 1^{er} avril 1974 modifiée, relative à l'attribution de coffres de sûreté pour documents centralisés, classifiés ou protégés ;
- circulaire n° 65/EMM/MAT/FC du 9 avril 1974 relative à l'attribution de coffrets métalliques avec serrure de sûreté et combinaison trois boutons pour la conservation des fonds ;
- circulaire n° 1702/M/SC.AERO/M du 7 août 1974 ⁽⁵⁾ relative à la gestion des accessoires de survie inclus dans les équipements de secours et de sauvetage ;
- circulaire n° 4/EMM-MAT du 22 janvier 1976 relative à l'emploi des matériaux en plastiques de décoration et d'ameublement à bord des bâtiments de surface et des sous-marins ;
- circulaire n° 188/EMM/MAT/ST du 18 mai 1981/EMM/MAT-ST modifiée, relative aux réseaux d'appareils sonores des bâtiments de la marine : poste de combat - alarme sécurité - alarme agressifs ;
- circulaire n° 399/EMM/MAT/ST du 16 décembre 1981 relative à la mise en service des jerricanes en matière plastique ;
- circulaire n° 24/EMM/MAT du 23 septembre 1982 ⁽⁶⁾ relative aux bâtiments en mission ou affectés outre-mer. Procédure de demande et de diffusion de document technique nécessaire à leurs travaux ;
- circulaire n° 182/DEF/EMM/NUC du 18 août 1994 relative aux plaques à repères radioluminescents ;
- circulaire n° 867/DEF/S/AERO du 10 décembre 1999 ⁽⁷⁾ relative à la mise en application de l'instruction sur la sécurité au sol du personnel et des aéronefs (RRC AN001) ;
- circulaire n° 103/DEF/EMM/QUAL du 29 mars 2005 relative au management par la qualité au sein de la marine nationale ;
- circulaire n° 0-33609-2010/DEF/EMM/FIN du 12 juillet 2010 ⁽⁸⁾ relative aux tarifs forfaitaires de concours apportés par la marine à des tiers ;
- circulaire n° 0-5880-2011/DEF/EMM/FIN du 22 février 2011 ⁽⁸⁾ relative à la charte du BOP 178-21 C « préparation des forces navales » ;

- directive n° 15/EMM/PL/ORG du 14 janvier 1986 modifiée, relative au certificat de pratique professionnelle ;
- directive n° 359/DEF/EMM/RH/CPM du 28 juillet 2005 relative à l'organisation du rugby club de la marine nationale ;
- directive n° 242/DEF/EMM/RH/CPM du 4 avril 2006 (8) relative à la pratique du rugby dans la marine et à l'organisation des structures correspondantes ;
- directive n° 000-84686-2006/DEF/EMM/PRH du 24 janvier 2007 relative à la lutte contre la consommation excessive d'alcool ;
- directive n° 0-62771-2009/DEF/EMM/FIN du 4 décembre 2009 (8) relative à l'organisation du contrôle interne comptable et de l'audit interne comptable et financier au sein de la marine nationale pour l'année 2010 ;
- note-circulaire n° 436/EMM/3 du 24 mai 1968 (1) relative au contrôle de la protection des points sensibles. Exercices « Colonne » et « Semi-colonne » ;
- note-circulaire n° 133/EMM/MAT-FC du 11 juillet 1974 (9) relative à la suppression de l'étrier pour transfert de personnel à la mer ;
- note-circulaire n° 825/EMM/OPS/EMPL du 19 novembre 1976 modifiée, relative à la pollution de la mer par les hydrocarbures. Constatation et répression des infractions ;
- note-circulaire n° 84/EMM/AERO du 5 mai 1982 relative à la prise de passage à bord des aéronefs de la marine : formalités d'assurance des passagers ; formalités en cas de sinistre ;
- note-circulaire n° 15/EMM/AERO/SA du 4 août 1987 relative à l'hélicoptère de personnel par sangle.

2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
officier général « performance et synthèse »,*

Philippe BON.

(1) n.i. BO ; BDR, partie principale.

(2) n.i. BO ; BOT, 1966, p. 193, titre K.

(3) n.i. BO ; BOT, 1967, p. 35, titre B.

(4) n.i. BO ; BOT, 1969, p. 411, titre B.

(5) n.i. BO ; BOT, 1974, P. 617, titre R.

(6) n.i. BO ; BOT, 1982, p. 1179 ; titre M.

(7) n.i. BO ; BOC/PA, 2000, p. 683.

(8) n.i. BO.

(9) n.i. BO ; BOT, 1974, p. 499, titre E.